

Le lundi 14 octobre 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 14 septembre 2019**

**Nombre de délégués : 21**

**Nombre de voix : 63**

**Présents titulaires (19) :**

Monsieur Gilles BEGOUT pour la Communauté Urbaine de Limoges  
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération du Val de Garonne  
Monsieur Gaëtan DE TROGOFF pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Madame Brigitte DESVEAUX pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Guy DEWEVRE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur André DUVIGNAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Madame Fabienne FONTENEAU pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Madame Anne GERARD pour la Communauté Urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Michel LABARDIN pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Madame Christine MOEBS pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Jacques MORISSET pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Jean -Claude SAUBION pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Bertrand TORTIGUE pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Philippe TILLET pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

**Présents suppléants (2) :**

Monsieur Bertrand MAGNANON pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Jean-Guy PERRIERE pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

**Pouvoirs (5) :**

Monsieur Christophe CATHUS à Monsieur Jacky EMON, Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Anne GERARD, Monsieur Christian PRADAYROL à Monsieur Philippe TILLET, Madame Christine BOST à Monsieur Christophe DUPRAT, Madame Claire MORY à Monsieur Gilles BEGOUT

**Secrétaire de séance :**

Madame Brigitte DESVEAUX est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

15 OCT. 2019

Bureau du Courrier

## **DELIBERATION 2019\_027 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération n°2019\_05 du 11 mars 2019 relative à la mise à jour du programme d'action de NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

---

### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte à l'unanimité :**

- **du Rapport d'Orientations Budgétaire pour l'exercice 2020 exposé dans l'annexe à la présente délibération.**

**Le Président,  
Renaud LAGRAVE,**



PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

15 OCT. 2019

Bureau du Courrier

#### Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)